



## Quelle part assurance vie dans succession

Par **Jeannine33**, le **14/04/2019** à **16:18**

<https://www.capital.fr/votre-argent/assurance-vie-et-heritage-un-avantage-pour-transférer-un-capital-a-son-conjoint-1282411>

RE

Bonjour, je viens de tomber sur cet article de capital, je ne sais pas ce que vous en pensez, peut être que la loi a encore changé depuis 2016.

Je ne sais pas si vous pourrez ouvrir et je ne peux pas faire de copié/ coller.

Donc pour faire vite, je comprends, que depuis 1er janvier 2016, au décès du bénéficiaire ( mon mari) le souscripteur ( moi) est le seul détenteur du contrat, il n'est pas réintégré pour parti dans la succession, il perdure au nom du conjoint survivant ( coadhésion).

Peut être pourrez vous mieux comprendre que moi ou avoir d'autres information.